



AOÛT 2015

## Une politique de parité dans vote organisation

Nous l'avons vu précédemment, l'égalité de fait n'est pas encore acquise et la présence des femmes dans les instances décisionnelles représente encore un défi. Des politiques, des engagements clairs et des actions ponctuelles peuvent constituer autant de moyens pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. Par exemple, une politique de parité, accompagnée d'un plan d'action, peut être mise en place à tous les niveaux, soit au conseil d'administration, dans les comités de travail, dans la régie interne, dans les délégations, dans les communications, dans les services offerts, etc. On y retrouve des valeurs, un état de situation, les grandes orientations, les axes d'orientation et les éléments de la mise en œuvre.

### Une politique ou des mesures de parité permettent :

- d'atteindre la représentation paritaire entre les femmes et les hommes au sein des instances décisionnelles et consultatives, locales et régionales, dans le respect de la démocratie;
- de favoriser une meilleure prise en compte des conditions de vie et des besoins des femmes, ce qui aura pour effet de prendre des décisions qui correspondent à la réalité et aux besoins de la population;
- de mettre en place des mesures améliorant la situation socio-économique des femmes et favorisant la conciliation famille-travail-études et leur engagement social, ce qui diminuera les obstacles à la participation des femmes.

Il ne faut pas se mentir, l'adoption d'une politique de parité demandera du

temps, de la réflexion et la mise en œuvre d'actions concrètes. Pour y parvenir, un petit comité de travail ou unE représentantE de l'organisation doit être responsable de la démarche. Cependant, il est reconnu que plus de gens y participeront, plus l'adhésion sera grande. Quant à l'adoption formelle de la politique, elle doit se faire par le conseil d'administration.

La TCGFL a produit un **guide pratique à l'intention des instances décisionnelles qui souhaitent élaborer et mettre en œuvre des politiques de parité**. Il est disponible sur le site Web de la TCGFL [www.femmeslanaudiere.org](http://www.femmeslanaudiere.org). Suite à une tournée des MRC, six municipalités se sont engagées par écrit à adopter une politique. **De plus, la TCGFL accompagne jusqu'en novembre prochain des instances locales et régionales dans une telle démarche.**

Soyez de celles et de ceux qui veulent contribuer à élargir les débats et à faire progresser son milieu vers l'égalité et le mieux-être de l'ensemble de la population. Dans la prochaine chronique, nous aborderons la mise en place de mesures et de moyens concrets par l'élaboration d'un plan d'action.

Francine Rivest  
Coordonnatrice

---

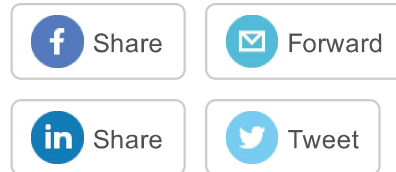
Source :

**Guide « La parité, j'y gagne! »**, 2014, Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière

---



Fondée en 1991, la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (TCGFL) est un regroupement régional de défense collective des droits. Elle favorise la participation active du mouvement des femmes de Lanaudière au développement socio-économique de leur région, en vue d'améliorer les conditions de vie et de santé des femmes et ce, dans une perspective d'égalité entre les sexes.



## Prochain sujet

Septembre 2015

**Des mesures de parité gagnantes**

Copyright © 2015 Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière, Tous droits réservés.

[Me désinscrire](#) [Mettre à jour mes préférences](#)

MailChimp.